

MAIRIE DE MICHERY

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Mairie de Michery

16/03/2012

Contenu

EXAMEN DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION DES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNE DE MICHERY	2
AFFECTATION DES RESULTATS	3
MISSION DE COORDINATION SPS DANS LE CADRE DU PROJET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	4
MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REFECTION DES TROIS OUVRAGES D'ART SUR L'OREUSE	4
TRAVAUX DE REALISATION D'UN ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LA COMMUNE – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ETAT	5
REFECTION DE LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE	5
FERMETURE DE LA MAIRIE PONT DU 1^{ER} MAI	5
FERMETURE DE LA MAIRIE PONT DE L'ASCENSION	5
RENOUVELLEMENT DE BAUX DE TERRES APPARTENANT À LA COMMUNE DE MICHERY	6
RENOUVELLEMENT DE BAUX DE TERRES SERGINES	6
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES	6
COMMUNICATIONS DIVERSES	7

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE SEIZE MARS A 20H30 LE CONSEIL MUNICIPAL REGULIEREMENT CONVOQUE S'EST REUNI SOUS LA PRESIDENCE DE FRANCIS GARNIER, MAIRE.

PRESENTS: Francis GARNIER, Jacques PISCAGLIA, Marcel MAZALEYRAT, Michel LACOSTE, Véronique RAYET, Marie-Claire DUFAUD MEYER, Patrice PILON, , Christian MESSAGE, Philippe DELETTRE

Absents et excusés : Gisèle DAUTEL a donné pouvoir à Marcel MAZALEYRAT ; Marc DA-COSTA a donné pouvoir à Véronique RAYET.

Absente : Maryvonne OBERSON, Anne-Marie MALLERON, Isabelle ROGIER

Secrétaire de séance : Philippe DELETTRE

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 10 FEVRIER 2012, signé par tous les membres présents.

EXAMEN DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION DES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNE DE MICHERY

PRINCIPAL COMMUNE

Monsieur le Maire propose au CM le COMPTE DE GESTION 2011 de la Commune proposé par le Trésorier Municipal, il est conforme au Compte Administratif soit :

FONCTIONNEMENT :

✓ DEPENSES :	+ 728 472.60 €
✓ RECETTES :	+ 802 885.30 €
✓ RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 74 412.70 €
✓ RESULTAT DE CLOTURE	+ 74 412.70 €

INVESTISSEMENT :

✓ DEPENSES :	+ 296 473.15 €
✓ RECETTES :	+ 253 660.00 €
✓ RESULTAT DE L'EXERCICE	- 42 813.15 €
✓ RESULTAT ANTERIEUR	- 240 057.99 €
✓ RESULTAT DE CLOTURE	- 282 871.14 €
✓ RESTE A REALISER	- 7 400.00 €
✓ RESTE A REALISER	+ 63 407.00 €
✓ RESULTAT FINAL	- 226 864.14 €

RESULTAT DEFINITIF : 226 864.14€ – 74 412.70€ = - 152 451.44€

ECOLE PRIMAIRE :

Monsieur le Maire propose au CM le COMPTE DE GESTION 2011 du budget ECOLE proposé par le Trésorier Municipal, il est conforme au Compte Administratif soit :

FONCTIONNEMENT :

✓ DEPENSES :	+ 137 014.96 €
✓ RECETTES :	+ 150 088.82 €
✓ RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 13 073.86 €
✓ RESULTAT ANTERIEUR	- 2 169.94 €
✓ RESULTAT DE CLOTURE	+ 10 903.92 €

INVESTISSEMENT :

✓ DEPENSES :	+ 5 582.57 €
✓ RECETTES :	+ 2 806.00 €
✓ RESULTAT DE L'EXERCICE	- 2 776.57 €
✓ RESULTAT ANTERIEUR	- 4 735.19 €
✓ RESULTAT DE CLOTURE	- 7 511.76 €
✓ RESTE A REALISER	NEANT
✓ RESTE A REALISER	NEANT
✓ RESULTAT FINAL	- 7 511.76 €

RESULTAT DEFINITIF : + 10 903.92€ - 7511.76€ = + 3 392.16 €

EAU :

Monsieur le Maire propose au CM le COMPTE DE GESTION 2011 du budget EAU proposé par le Trésorier Municipal, il est conforme au Compte Administratif soit :

FONCTIONNEMENT :

✓ DEPENSES :	+ 91 378.43 €
✓ RECETTES :	+ 103 627.31 €
✓ RESULTAT DE L'EXERCICE :	+ 12 248.88 €
✓ RESULTAT ANTERIEUR :	+ 75 587.67 €
✓ RESULTAT DE CLOTURE :	+ 87 836.55 €

INVESTISSEMENT :

✓ DEPENSES :	+ 104 232.88 €
✓ RECETTES :	+ 5 586.00 €
✓ RESULTAT DE L'EXERCICE :	- 98 646.88 €
✓ RESULTAT ANTERIEUR :	+ 4 447.72 €
✓ RESULTAT DE CLOTURE :	- 94 199.16 €
✓ RESTE A REALISER :	- 55 847.00 €
✓ RESTE A REALISER :	+ 60 326.00 €
✓ RESULTAT FINAL :	- 89 720.16 €

RESULTAT DEFINITIF : + 87 836.55€ - 89 720.16€ = - 1 883.61€

Le CM approuve les comptes de gestion et comptes administratifs des différents budgets de l'année 2011.

[Retour](#)

AFFECTATION DES RESULTATS

PRINCIPAL MICHERY :

Le Maire présente au C.M. les résultats de clôture de l'année 2011, soit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :	+ 74 412.70 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT :	- 282 871.14 €

DEPENSES RESTE A REALISER :	- 7 400.00 €
RECETTES RESTE A REALISER :	+ 63 407.00 €

Il propose l'affectation du résultat de clôture comme suit :

- 282 871.14€ au compte 001 Déficit d'investissement reporté.
- + 74 412.70€ au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé.

PRINCIPAL ECOLE PRIMAIRE :

Le Maire présente au CM les résultats de clôture de l'année 2011, soit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :	+ 10 903.92 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT :	+ 7 511.16 €

Il propose l'affectation du résultat de clôture comme suit :

- 7 511.76€ au 1068
- 3 392.16€ au compte 001 Excédent de fonctionnement

EAU :

Le Maire présente au CM les résultats de clôture de l'année 2011, soit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :	+ 87 836.55 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT :	- 94 199.16 €

Il propose l'affectation du résultat de clôture comme suit :

- 94 199.16 € au compte 001 Déficit d'investissement reporté
- 87 836.55 € au 1068

Les RAR d'un montant de + 4 4479.00€ permettent d'arriver au résultat définitif de 1 883.61€

Le CM approuve l'affectation des résultats des différents budgets pour l'année 2011.

[Retour](#)

MISSION DE COORDINATION SPS DANS LE CADRE DU PROJET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le CM demande une nouvelle étude de ce dossier.

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REFECTION DES TROIS OUVRAGES D'ART SUR L'OREUSE

La commune de Michery est maître d'ouvrage de 3 ponts sur l'Oreuse :

- Un situé sur le chemin de halage bordant l'Yonne dans le hameau de Sixte,
- Deux situés sur la voie communale 10 entre Michery et Pont sur Yonne, dite « route de la Cour Notre Dame ».

Suite à l'état des lieux effectué par la Direction Départementale des Territoires et à l'identification de diverses dégradations et problèmes de sécurité, la commune avait lancé une consultation en vue de passer un marché de Maîtrise d'œuvre pour la réfection de ces 3 ouvrages (délibération du 16 décembre 2011).

L'appel d'offres a été publié le 20 décembre 2011 avec une date limite de réception des offres au 27 janvier 2012.

Trois entreprises ont présenté une offre : GEBOA, ARS et MERLIN

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise GEBOA pour un montant HT de 14.450,00 €

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité

[Retour](#)

TRAVAUX DE REALISATION D'UN ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LA COMMUNE – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ETAT

La commune de Michery a décidé de se doter d'un système d'assainissement collectif comprenant un réseau de collecte et une unité de traitement des effluents.

Par délibération du 11 décembre 2009, le Conseil Municipal avait approuvé le plan de zonage d'assainissement de la commune.

Par délibération du 25 juin 2010, le Conseil Municipal avait décidé de confier la maîtrise d'œuvre de ce projet au cabinet SAFEGE et le marché avait été signé le 26 juillet 2010.

À ce jour les avant projets du réseau et de la station de traitement sont terminés ainsi que l'évaluation du montant des travaux.

La construction du réseau, la construction de la station et les frais de maîtrise d'œuvre représentent un montant total de 3.295.439 € HT. Les subventions seront sollicitées en son temps auprès de l'Agence de Bassin Seine Normandie et du Conseil Général.

Monsieur le Maire propose de solliciter par l'intermédiaire de notre Député une subvention exceptionnelle de l'État d'un montant de 200.000 €.

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité

[Retour](#)

REFECTION DE LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE

La commune de Michery a décidé de faire poser un revêtement souple sur la cour de l'école maternelle.

Quatre entreprises spécialisées pour ce type de revêtement ont été sollicitées : Société COFISE, Société ABC Diffusion, Société FROMENT et Société Amortisol.

Suite à cette consultation, une seule société a présenté un devis : la société FROMENT

Monsieur le Maire propose de retenir cette société pour un montant HT de 21.047,00 €.

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité

[Retour](#)

FERMETURE DE LA MAIRIE PONT DU 1^{ER} MAI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Mairie sera exceptionnellement fermée le lundi 30 avril 2012 en raison du pont du 1^{er} mai.

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité

[Retour](#)

FERMETURE DE LA MAIRIE PONT DE L'ASCENSION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Mairie sera exceptionnellement fermée le vendredi 18 mai et le samedi 19 mai 2012 en raison du pont de l'Ascension.

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité

[Retour](#)

RENOUVELLEMENT DE BAUX DE TERRES APPARTENANT À LA COMMUNE DE MICHERY

Le Maire informe le conseil municipal que les baux de Monsieur Christian Lacroix n'ont pas été refaits jusqu'à présent vu les difficultés rencontrées avec ce dernier.

Le bail Michery-Sergines sera refait par Maître Audeux, notaire à Sergines, au profit de SCEA Chalembert, dont le gérant est Monsieur Patrick Billard sur une partie de la parcelle ZL3.

À prendre dans la parcelle section ZL3.

- À compter du 4 mai 2010 au 30 septembre 2011 une superficie de 26ha 36a 40ca
- Du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2020, le bail porte désormais sur 18ha 89a 27ca par suite d'une résiliation partielle.

La location s'effectuera sur la base 131.76€ l'hectare l'an.

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité

[Retour](#)

RENOUVELLEMENT DE BAUX DE TERRES SERGINES

Le Maire informe le conseil municipal que les baux concernant la parcelle ZL3 du 44ha 03a 25ca en indivision avec la commune de Sergines vont être refaits pour une durée de 9 ans rétroactivement au 1^{er} octobre 2011 pour finir le 30 septembre 2020.

La location s'effectuera au prix de 131.76€ l'hectare l'an.

Les baux seront refaits au profit de :

- Monsieur Jacky Numa Roger Gillope pour une surface de 2ha 64a 87ca
- EARL Motté Daniel pour une surface de 2ha 64a 87ca
- EARL Bourdon Eric pour une surface de 2ha 64a 87ca
- Monsieur Bourdon Patrick Dominique pour une surface de 2ha 64a 87ca
- Monsieur Bourdon Yves Jean-Marie pour une surface de 2ha 64a 87ca
- Monsieur Rondeau Cédric Julien pour une surface de 2ha 64a 87ca

- [Retour](#)

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Vu le code de l'environnement, en particulier les articles L.123-1 et R.123-1 relatifs aux enquêtes publiques et L.515- 15 à L.515- 25, et R.515-39 et suivants relatifs aux plans de prévention des risques technologiques,

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-DCDD-2006-0356 du 4 août 2006 autorisant la société CIRIA EXPLOSIF à exploiter sur le territoire de la commune de MICHERY une installation de stockage d'explosif pour deux igloos de 20 tonnes chacun,

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-CAB-2010-0394 du 9 juillet portant prescription de l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques concernant l'établissement TITANOBEL sis sur le territoire de la commune de MICHERY,

Vu l'arrêté préfectoral n°DDT-SERI-2011-0131 du 5 décembre 2011 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au plan de prévention des risques technologiques concernant l'établissement TITANOBEL sis sur le territoire de la commune de MICHERY,

Vu le dossier soumis à l'enquête publique sur le territoire des communes de MICHERY et GISY les NOBLES du 26 janvier 2012 au 28 février 2012,

Considérant que le projet de plan de prévention des risques technologiques prévoit d'interdire toute construction sur un périmètre important et que près de 25% du territoire de la commune de MICHERY sont impactés par des servitudes contraignantes,

Considérant par ailleurs que l'existence même de l'établissement entraîne un risque important tant pour les promeneurs que pour les agriculteurs ayant à travailler dans cette zone, et que ce risque est de nature à remettre en cause la vocation agricole actuelle de cette zone,

Considérant qu'en l'absence de mesures foncières, malgré l'aléa élevé, cette remise en cause ne pourra faire l'objet d'aucune indemnisation, et que par ailleurs la société TITANOBEL ne dispose pas de la maîtrise foncière des zones concernées,

Considérant par ailleurs que le PPRT fait peser sur les riverains la prévention d'un risque dont seule la société TITANOBEL est à l'origine,

Considérant que la préfecture de l'YONNE n'a toujours pas pris en compte les différentes observations de la commune de MICHERY à cet égard, et en dernier lieu le courrier du 28 novembre 2011, resté sans réponse,

Considérant les observations formulées dans ce courrier du 28 novembre et les observations présentées lors de l'enquête publique par les habitants de la commune et le maire de MICHERY dans son courrier du 27 février 2011,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 11voix, de donner un avis défavorable à l'établissement du PPRT sur le territoire impacté touchant les communes de MICHERY et GISY les NOBLES, consécutif à l'exploitation d'un dépôt d'explosif exploité par la société TITANOBEL.

[Retour](#)

COMMUNICATIONS DIVERSES

- Le prochain CM aura lieu le Vendredi 6 Avril 2012.
- Le lundi 9 Avril 2012 aura lieu la distribution des œufs de Pâques sur la place de la mairie et dans le presbytère.
- Courant Mai reprise des Messes dominicales en notre Église St Laurent.
- Il y aura un concert de l'école de musique de la CCYN le 15 Avril prochain à l'Église de Michery.

Monsieur le Maire informe le CM que le parrainage des candidats à l'élection Présidentielle est

terminé depuis le soir même à 18h00 et que la liste définitive des candidats sera effective Lundi 19 Mars 2012 à 17H00.

Monsieur le Maire demande l'aide des conseillers municipaux pour la tenue du bureau de vote lors des quatre dimanches d'élection.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 22h30.

[Retour](#)

F. GARNIER

M. LACOSTE

M. MAZALEYRAT

F. GARNIER

J.PISCAGLIA

P. DELETTRE

V. RAYET

M-C. DUFAUD-MEYER

P. PILON

C. MESSAGE

M. LACOSTE

Monsieur M. DA-COSTA qui a donné pouvoir à Véronique RAYET

Madame G.DAUTEL qui a donné pouvoir à Marcel MAZALEYRAT